Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_045-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-045
Rapporteur : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026 – RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS CHARGÉS DE LA MISE SOUS PLIS DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE ÉLECTORALE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme à chaque élection municipale, la collectivité est chargée d'organiser les opérations de mise sous pli de la propagande électorale.

Pour réaliser cette mission et permettre aux électeurs de disposer des informations dans les délais impartis, la collectivité doit recruter des agents contractuels.

Compte tenu du nombre d'électeurs destinataires de cette propagande et des expériences passées, il est proposer de recruter au maximum 12 personnes pour effectuer cette mission.

Pour le premier tour, la mise sous pli se déroulera le vendredi 6 mars prochain, dès lors que la commission de propagande aura validé les documents des candidats.

La rémunération des agents est fixée en référence à la dotation allouée par la Préfecture pour la réalisation de cette mission. Cette dotation financière globale est fixée à 0,30 € par électeur pour une liste unique présentée et augmentée de 0,01 € par liste supplémentaire, par tour de scrutin. Les agents seront donc rémunérés en fonction du nombre d'enveloppes préparées.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_045-DE

A titre d'information, la Commune de Trégueux compte 6 407 électeurs pour ces opérations de mise sous pli, soit une dotation minimum de 1 922,10 €.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

VU l'avis favorable de la commission RH du 24 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la création de 12 postes d'agents vacataires, maximum, pour réaliser les opérations de mise sous pli des documents de propagande électorale,**
- **FIXE la rémunération à 0,30 € par pli (+0,01 € par liste supplémentaire),**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de travail des agents,**
- **PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.**

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,

M. NAVINER André

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine